

Communiqué

La taxe d'habitation passe de 7,84% à 12,54%

Lors du conseil municipal du 12 septembre 2023, les élus ont voté une augmentation de la taxe d'habitation tel que proposée par le décret du 25 août 2023. Ce dernier étend le champ d'application de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter de 2024 aux communes où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement. Pour ces communes, la tension immobilière est notamment caractérisée par le niveau élevé des loyers ou des prix d'acquisition des logements anciens ainsi que par la proportion élevée de logements affectés à l'habitation autres que ceux affectés à l'habitation principale par rapport au nombre total de logements. Pour information, la commune dénombrait en 2022, **1 982 logements imposés dont 1 630 résidences secondaires.**

Cette augmentation se justifie par différents paramètres :

Tout d'abord, **la nécessité impérieuse de lancer rapidement un programme de logements en primo-accession en sus du programme de logements sociaux de l'Allée des Peupliers.**

En effet, la commune souffre actuellement d'un manque cruel d'offres pour les jeunes ménages qui met la vie du village en péril. Il devient impératif aujourd'hui, outre de faire vivre le village hors saison, d'assurer la pérennité de l'école. Un moratoire sur 3 ans a été signé avec l'Éducation Nationale dans lequel la municipalité s'engage à mettre tout en œuvre pour accroître le nombre d'élèves.

De plus, le taux de la taxe d'habitation actuellement en vigueur aux Portes en Ré soit 7,84% de la valeur locative cadastrale, est le plus bas de toutes les communes de l'Île de Ré. A titre comparatif, ces dernières appliquent des taux d'une moyenne de 9,75%, la plus haute étant à 11,35%, hors augmentation prévisible ces prochains jours.

Un emprunt pour des logements rue du Haut des Treilles

Sous l'impulsion du Maire Alain Pochon, un programme de logements Avenue du Haut des Treilles est bien avancé et permettrait de porter l'offre à **17 logements dès 2025** : 11 en location Allée des Peupliers gérés par Habitat 17 (pour lesquels la municipalité obtiendrait 8 logements) et 6 en primo accession au Haut des Treilles. Un autre projet foncier est en plus actuellement à l'étude.

Pour cela, la municipalité doit contracter un emprunt car malheureusement, malgré des demandes faites à la Communauté de Communes depuis le début de la mandature, les derniers échanges nous laissent très peu d'espoirs d'obtenir une révision des statuts qui permettrait de bénéficier de l'ingénierie et des financements de l'intercommunalité.

L'effort demandé aujourd'hui aux résidents secondaires va permettre d'apporter une pierre à l'édifice non négligeable pour que **à terme, le village soit animé au moins 10 mois sur 12** et que les Portingalais puissent bénéficier de commerçants à l'année, d'une école et d'une poste ouverte le matin tôt et le samedi, laquelle sera intégrée à la mairie à la suite des travaux réalisés courant 2024.

Une ligne budgétaire sera spécifiquement dédiée à la construction de ces logements et tous les ans, un bilan sera fait sur le remboursement de l'emprunt. Une fois le programme terminé, il n'est pas inenvisageable de revoir notre position sur la fiscalité.

Le Maire espère que cette démarche sera comprise par tous ceux que l'augmentation concerne afin que la dynamique lancée par l'équipe municipale perdure et porte ses fruits.